

# Le métier d'huissier de justice



## Définition d'un huissier de justice :

Un huissier de justice est un officier du ministère la Justice. Il est le seul à avoir le pouvoir de délivrer les convocations judiciaires et d'exécuter les décisions de tribunaux comme les recouvrements ou les expulsions judiciaires.



# Formations et études :

Les étapes de formation :

Master 1 en droit :

Le master 1 est obtenu après 4 années de droit dans une université.

L'élève peut également justifier d'un diplôme équivalent.

Stage de 2 ans dans une étude d'huissier :

la chambre des huissiers aide les huissiers à trouver un stage.

Une fois stagiaire, l'élève doit obligatoirement s'inscrire sur le « registre de stage » tenu par la chambre des huissiers du département du stage.

Bon à savoir : le stage est rémunéré.

Formation au Département Formation des Stagiaires (DFS) :

Parallèlement à son stage, l'élève doit suivre la formation – proposée par la chambre départementale de laquelle il dépend – en vue de la préparation à l'examen professionnel d'huissier.

Bon à savoir : il est également fortement conseillé de suivre la formation au diplôme de l'École Nationale de Procédure.

Examen professionnel : l'élève ne peut s'y présenter plus de 4 fois.

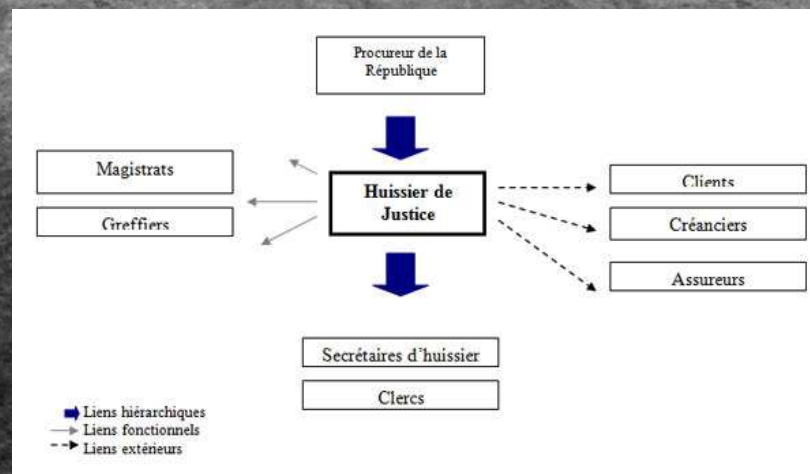
Nomination officielle : l'élève reçu à l'examen est ensuite nommé par le Garde des Sceaux, avant de prêter serment.

# Débouchés et perspectives de carrière :

L'huissier ne peut pas créer lui-même son étude : le nombre et le lieu des études sont réglementés par l'État. Il faut donc :

acheter une étude existante ou s'associer dans une étude à la suite d'un départ à la retraite, d'une démission, d'une destitution ou d'un décès d'un huissier titulaire ou associé,

attendre la création d'une nouvelle étude par l'État.





# Qualités requises :

- Ecouter et dialoguer
- Etre à l'aise sur le plan relationnel
  - Conseiller
- Etre rigoureux et honnête

## Salaire :

L'huissier de justice gagne très bien sa vie : aux alentours de 8 000 € mensuels en moyenne. Cependant pour exercer, l'huissier doit acheter une charge dont le coût est élevé. Néanmoins une étude fait rarement faillite puisque la création de celle-ci n'est accordée par l'État que si l'étude est estimée viable.